



# Le Vignoble Cortellino

Vignoble



Saint-Urbain-Premier,  
Montérégie

## Attentes initiales

*Ce vignoble, situé à Saint-Urbain-Premier en Montérégie, offre des vins québécois inspirés de la tradition italienne. Désireux de continuer l'amélioration de leurs pratiques, les propriétaires veulent travailler sur les enjeux d'approvisionnement responsable, de gestion des matières résiduelles, de protection de la biodiversité et sur la réduction des gaz à effet de serre.*

## Enjeux prioritaires de l'entreprise en matière de développement durable



**Énergie et gaz  
à effet de serre**



**Gestion des  
matières résiduelles**



**Approvisionnement  
responsable**



**Protection de la  
biodiversité**

## Quelques bonnes pratiques déjà en place



### Énergie et gaz à effet de serre

- Un système de géothermie est en fonction dans le bâtiment
- La consommation des outils et équipements est évaluée avec intérêt.
- Un véhicule hybride a été acquis et sera reçu sous peu
- Le procédé de vinification à froid limite les besoins en énergie de la production



### Approvisionnement responsable

- Les produits complémentaires vendus à la boutique sont tous locaux, à l'échelle de proximité.



### Gestion des matières résiduelles

- Les repas et dégustations sur place sont faits avec des couverts réutilisables
- Les résidus de production (moût) sont compostés



## Protection de la biodiversité

- Bonne application des bonnes pratiques (tonte tardive et minimale du gazon, respect des zones tampons et riveraines, entre-rangs naturels, etc.)
- Lutte intégrée faite, dépistages fréquents et tolérance à la nuisibilité, application de produits au minimum possible (avec un agronome)
- Binage mécanique, pas de glyphosate
- Grande sensibilité à trouver des pistes supplémentaires de réduction des impacts et d'amélioration de la biodiversité
- Projets d'aménagement de haies brise-vent et de bandes fleuries en cours de réalisation

## Éléments suggérés pour l'engagement de l'entreprise dans sa démarche en développement durable

- Mettre en œuvre un plan d'action en développement durable révisé aux deux ans
- Structurer la démarche en développement durable en :
  - Quantifiant la performance de l'entreprise à l'aide d'indicateurs et d'objectifs mesurables pour chaque enjeu prioritaire
  - Publiant régulièrement les avancements du plan d'action relativement à ces enjeux
- Appliquer une démarche de durabilité dans tout projet de rénovation ou de construction
- Améliorer l'écoresponsabilité des achats en :
  - Établissant une liste de critères environnementaux et sociaux à respecter lorsque vient le temps de faire des achats
  - Appliquant ces critères pour faire progresser la proportion d'achats responsables
- Favoriser la protection de la biodiversité et sensibiliser les visiteurs à son importance en :
  - Attirant des espèces bénéfiques au Vignoble par des installations appropriées et des plantes indigènes favorables
  - En effectuant des actions de communication pour informer et éduquer les visiteurs sur cet enjeu
- Améliorer les performances en gestion des matières résiduelles en :
  - Faisant un suivi qualitatif et quantitatif des performances de tri
  - Dénichant des voies de réemploi ou de surcyclage pour les extrants de production

## Le tout, en cohérence avec des enjeux transversaux



### Gestion du changement

pour garantir la pérennité de la démarche



### Communication et marketing

pour améliorer son image, l'attraction des produits et la mobilisation du personnel